

# **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2009**

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION.**

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ**, a **APPROUVÉ** les décisions suivantes :

Décision n° 2009/20 du 22 juin 2009 Contrat de cession.

Décision n° 2009/21 du 29 Juin 2009 Création d'une régie de recettes pour « l'encaissement des recettes liées aux activités scolaires, périscolaires et d'animations ».

Décision n° 2009/22 du 29 Juin 2009 Tarification de la régie : « l'encaissement de recettes liées aux activités scolaires, périscolaires et d'animations ».

Décision n° 2009/23 du 02 Juillet 2009 Conventions de service.

Décision n° 2009/24 du 02 Juillet 2009 Convention de formation générale BAFD (Pour Mme Laurence MENAGE-ROUSSEU).

Décision n° 2009/25 du 02 Juillet 2009 Convention de formation générale BAFD (Pour Mlle Constance PILLER).

Décision n° 2009/26 du 02 Juillet 2009 Convention de formation générale BAFD (Pour Mr Eddy HAMEAUX).

Décision n° 2009/27 du 10 Juillet 2009 Convention de mission d'assistance comptable pour la tenue des comptes des associations sportives ansériennes.

Décision n° 2009/28 du 20 Juillet 2009 Acquisition maintenance du standard téléphonique de la mairie.

Décision n° 2009/29 du 27 Juillet 2009 Marché pour la location des illuminations de fin d'année.

Décision n° 2009/30 du 31 Juillet 2009 Renouvellement de l'autorisation d'occupation précaire d'une parcelle de la zone d'activités (Mr BÉTOURNÉ Philippe).

Décision n° 2009/31 du 31 Juillet 2009 Renouvellement de l'autorisation d'occupation précaire d'une parcelle appartenant à la commune (Mr BÉTOURNÉ Philippe).

Décision n° 2009/32 du 31 Juillet 2009 Renouvellement de l'autorisation d'occupation précaire d'une parcelle de la zone d'activités (Mr BERNARD Jean-Marc)

Décision n° 2009/33 du 31 Juillet 2009 Renouvellement de l'autorisation d'occupation précaire d'une parcelle de la zone d'activités (Mr DUBUIS Denis)

Décision n° 2009/34 du 31 Juillet 2009 Autorisation d'occupation temporaire à usage de promenade équestre des terrains du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Décision n° 2009/35 du 06 Août 2009 Convention cynégétique annuelle, saison de chasse 2009/2010, relative à la gestion des populations animales de la réserve naturelle du platier d'Oye.

Décision n° 2009/36 du 31 Août 2009 Tarification pour l'inscription à l'école de musique année 2009/2010.

Décision n° 2009/37 du 07 Septembre 2009 Cession de matériel à titre gracieux.

Décision n° 2009/38 du 07 Septembre 2009 Convention fixant les conditions de participation des intervenants extérieurs des Collectivités Territoriales aux activités d'enseignement dans les écoles primaires publiques.

Décision n° 2009/39 du 09 Septembre 2009 Tarification pour le droit d'accès à la bibliothèque municipale.

### **MOTION CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE, POUR UN DÉBAT PUBLIC ET UN RÉFÉRENDUM SUR LE SERVICE PUBLIC LOCAL.**

Le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR** et **4 VOIX CONTRE**, **SE PRONONCE** pour le retrait du projet de loi postale 2009, **SOUTIENT** le Comité local de défense de La Poste qui a organisé la consultation citoyenne du 3 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste, **DEMANDE** la tenue d'un référendum sur le service public postal.

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA RÉGION D'ANDRES (SIRA).**

Le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR** et **4 ABSTENTIONS**, **APPROUVE** le rapport annuel des activités de l'année 2008 présenté par le S. I. R. A.

**PROJET DE CRÉATION D'UN HYPERMARCHÉ À L'ENSEIGNE « E. LECLERC ».**

Le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR** et **4 VOIX CONTRE**, **ÉMET un avis favorable** au dépôt du projet de création d'un hypermarché à l'enseigne « E. LECLERC » auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

**TRANSFORMATION DU MARCHÉ FERMIER DU SAMEDI EN MARCHÉ HEBDOMADAIRE OUVERT À TOUS LES TYPES DE MARCHANDISES.**

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **DÉCIDE** de la transformation du marché du samedi en marché hebdomadaire ouvert à tous les types de marchandises. **AUTORISE** Monsieur le Maire à consulter les organisations professionnelles.

**AFFAIRES FINANCIERES**

**CONVENTION DE SUBVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION SUR LE RÉSEAU DES EAUX USÉES AU LOTISSEMENT « LES ÉCARDINES » - TRANCHE CONDITIONNELLE 4 (TC4) DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA RUE DU HASARD.**

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **APPROUVE** la convention d'attribution de subvention présentée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, pour les travaux de réparation sur le réseau des eaux usées du lotissement « Les Écardines » - Tranche Conditionnelle 4 (TC4) - du marché, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, **INSCRIT** la recette au Budget de la Commune.

**TARIFICATION DES REPAS SERVIS AU RESTAURANT SCOLAIRE - ANNÉE 2009/2010.**

Le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR**, **2 VOIX CONTRE** et **2 ABSTENTIONS**,

- **MAINTIENT** et **FIXE** les tarifs des repas servis au restaurant scolaire comme ci-dessous :

PLAFONDS	MATERNELLES	PRIMAIRES
QF supérieur à 810 €	2,60	2,75
QF entre 690 à 810 €	2,35	2,50
QF entre 560 à 690 €	2,05	2,20
QF entre 430 à 560 €	1,85	2,00
QF inférieur à 430 €	1,25	1,40
Pour chaque enfant à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant : réduction de 0,15 € par repas		
Personnel Communal Enseignants Indice inférieur à 465	3,00 €	
Personnes Extérieures Enseignants Indice supérieur à 465	4,10 €	

## **FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX CLASSES DE DÉCOUVERTES 2010.**

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

- **FIXE** la participation, pour l'année scolaire 2009/2010 à :
  - **340 €** par enfant pour le séjour en classe de neige,
  - **100 €** par enfant pour le séjour en classe verte.
  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer la participation des familles à la classe de voile en 2010.
  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en vertu de la délégation accordée par le Conseil au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à **FIXER** la participation des familles aux différentes classes de découvertes, après avis de la commission des finances, à compter de la prochaine année scolaire.

Les crédits sont inscrits au Budget communal.

## **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.**

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, **ACCORDE** une subvention exceptionnelle aux associations « CARHVM », « La Gaule Ansérienne » et « Bouillon d'Artistes ». Des crédits sont inscrits au Budget communal.

## **TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - HAMEAU DE L'ÉTOILE - RD 119 - : SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - RÉPARTITION 2008 -.**

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, **S'ENGAGE** à réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage public du hameau de l'Étoile, **ACCEPTE** la subvention allouée au titre du produit des amendes de police, répartition 2008, **INSCRIT** cette recette au Budget de la ville.

## **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'AUDRUICQ (CCRA) AU TITRE DU FONDS PATRIMOINE AUX ÉDIFICES CULTUELS.**

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ un fonds de concours pour l'Église St Médard.

# **ENVIRONNEMENT**

## **PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION UNIQUE POUR LE SECTEUR NORD DU SIRA.**

Le Conseil Municipal, par **23 VOIX POUR** et **4 VOIX CONTRE**, **APPROUVE** le projet de construction d'une Station d'Épuration unique pour le secteur Nord du SIRA.

## **CRÉATION D'UNE ZONE DE PRÉEMPTION DÉPARTEMENTALE AU TITRE DE LA POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES.**

Le Conseil Municipal par **21 VOIX POUR**, **4 VOIX CONTRE** et **2 ABSTENTIONS**, **SOLLICITE** la création d'une zone de préemption départementale au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles sur les terrains situés sur la partie Nord de la carrière.

## **PERSONNEL**

### **EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATIONS DE POSTES.**

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, DÉCIDE de la création des postes, AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents concernés, MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal. Les crédits seront inscrits au Budget de la commune.

## **URBANISME**

### **RÉTROCESSION DE LA VOIRIE, DES RÉSEAUX ET DES ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT « BOURGOGNE ».**

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, DÉCIDE la rétrocession des voies, réseaux et espaces verts, à l'exclusion du bassin de rétention et de l'espace vert contigu, du lotissement « BOURGOGNE » dans son domaine public. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir dont les frais seront entièrement à la charge du lotisseur.